

RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Roy, 55 rue du Rocher, Rivière-du-Loup G5R 1J8
École Joly, 72 rue Joly, Rivière-du-Loup G5R 3H5

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)*



Signature de la présidente

13 juin 2016
Date de l'adoption par le CÉ

«Nous encourageons les écoles à planifier l'amélioration et à laisser de côté les bonnes intentions au profit d'une attitude d'espoir concret. Comment une école peut-elle planifier son amélioration, puis réaliser cette amélioration ? Quels sont les changements à apporter ? L'activité clé de cette réussite est la collaboration. Le concept clé en est l'espoir. Et l'approche clé est ce que nous appelons le processus de planification pour la réussite de l'école et des élèves. » Hulley,W. et Dier L., 2005.

Extrait de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup



Note :

Tel que stipulé aux articles 108, 110.3.2 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 57 à 60, 62 à 73, 77.1, 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent également au fonctionnement du conseil d'établissement du centre.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

<i>MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT.....</i>	<i>3</i>
<i>PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE.....</i>	<i>7</i>
<i>3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE, CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE... </i>	<i>8</i>
<i>4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL.....</i>	<i>9</i>
<i>5. SERVICES ÉDUCATIFS.....</i>	<i>10</i>
<i>6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES.....</i>	<i>11</i>
<i>7. AUTRES.....</i>	<i>12</i>
<i>8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR.....</i>	<i>13</i>
<i>9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS).....</i>	<i>14</i>
<i>10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ.....</i>	<i>15</i>
<i>11. ANNEXES.....</i>	<i>16</i>

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015-2016 du conseil d'établissement des écoles Roy-Joly. Le projet éducatif et les nombreuses activités s'y rattachant contribuent à créer une dynamique favorisant l'épanouissement des enfants.

Nos écoles sont sans cesse à l'affut afin d'améliorer les services ainsi que la qualité des activités offerts. Le temps investi par tout le personnel, et ce avec cœur et passion à l'ouvrage n'en démontre pas moins. Nous pouvons être fiers de nos écoles et de tout ce que nous avons à offrir à nos jeunes.

Cette année, je tiens à souligner la création de l'O.P.P., de ses membres bénévoles ainsi que de tous ceux qui se sont joints aux activités de financement montées dans le but d'offrir à nos cours d'école de nouveaux équipements plus que nécessaires. Grâce aux efforts de tous, nous avons amassé une belle somme d'argent et nous pouvons nous féliciter. Un merci spécial à Mme Stefanie Landry qui a été un pilier important dans la réalisation de ces activités de financement.

Nous terminons notre première année où nos Voies ont été mises en action. Qu'elles soient de nature sportive, musicale ou artistique, elles ont su plaire à plusieurs enfants leur permettant d'exceller dans une discipline ou simplement d'en retirer une belle motivation à privilégier de ces absences en classes, saluons l'approche avant-gardiste de notre directrice pour avoir mis en place ces programmes à un niveau primaire dans notre région. Il va sans dire que le tout sera assurément en demande pour les années à suivre.

L'implication des membres au sein d'un conseil d'établissement peut avoir énormément d'impact auprès de nos enfants. Soyons fiers d'accorder du temps en tant que parents, professeurs, professionnels et membres de la communauté.

Présidente

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Présidente du conseil d'établissement

Catherine Roy

Directrice

Maryse Simard

Directrice adjointe

Johanne Lussier

Commissaires

Bernard Pelletier

Sylvain Bureau

Nombre d'élèves

480 élèves

Membres du conseil d'établissement :

Nom des parents :

Stéphanie Landry, vice-présidente et représentante au comité de parents

François Dupont, secrétaire

Geneviève Lavoie, trésorière

Cindy Simard, substitut à la représentante au comité de parents

Julie Bélanger

Nom des enseignants :

Chantal Jean

Lucille Bellavance

Nancy D'Amours

Nom du personnel de soutien :

Aucun

Nom du personnel du service de garde :

Josée Vaillancourt

Nom du professionnel :

Véronique D'Amours

-

Nom des représentants de la communauté :

Sylvie Michaud

Valeurs du projet éducatif

- ❖ Comme équipe, le «Savoir Être » est primordial. Cette valeur teinte toutes nos interventions auprès des élèves et nous en favorisons la prise de conscience chez ces derniers.
- ❖ Nous nous construisons autour des valeurs qui nous apparaissent déterminantes : égalité des chances, réussite pour tous, ouverture sur le monde, persévérance, etc.

Programmes et projets offerts

Notre projet éducatif vise la persévérance et la réussite scolaire et il repose sur trois piliers : le programme de formation, les services complémentaires et particuliers et l'école un milieu de vie. De cette manière, nous poursuivons notre mission qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier.

En 2015-2016, l'école Roy et Joly se définit comme une école à vocation sportive et musicale. Un programme général est offert à tous les élèves de l'école. De plus, pour nos passionnés de sport ou de musique, une voie sportive et une voie musicale sont offertes aux élèves du 3^e cycle.

Ces programmes visent l'encadrement et le développement maximal de l'élève. Ils deviennent une source de motivation vers la réussite scolaire.

Particularités de l'établissement

- ❖ Nos équipes-écoles construisent leurs interventions autour d'éléments structurants, signifiants pour elles et surtout pour les élèves.
- ❖ La dimension entrepreneuriale, l'engagement au respect de l'environnement naturel et construit, l'ouverture sur le monde sont aussi des leviers pour passer des intentions à l'action pour le développement des compétences des élèves.
- ❖ Ensemble, nous développons pour nos enfants un projet de vie pour qu'ils soient des citoyens à part entière, actifs, en santé, autonomes et responsables de leur vie.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.			
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ?		(Total:13/14)
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6	
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3	
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	-	
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	1	
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	1	
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	-	
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Des personnes ressources ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais		
	Commentaires :		
	Monsieur Bernard Pelletier s'est présenté aux rencontres du 26 octobre, 25 janvier et 22 février et Monsieur Sylvain Bureau aux rencontres du 26 octobre et 25 janvier. Ils étaient tous invités et recevaient la documentation.		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, précisez le nombre (Nb)	Nb	Ont-ils été remplacés?
1.5.1	Démissions chez les parents.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Cochez		
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais

1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input type="checkbox"/> Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6 (nombre)
2.3	Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil.	2015-10-26 2015-11-30 2016-01-25 2016-02-22 2016-04-25 2016-06-13
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis : Nous avons été consultés sur : <ul style="list-style-type: none">❖ Objectifs et principes de répartition- Budget 2015-2016❖ La fourniture scolaire et les cahiers d'activités❖ Toute activité dérogeant de la plage horaire		
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Déjeuner pour apprendre Groupe vocal A TEMPO Club Optimiste Caisse Populaire Desjardins de Rivière –du-Loup Fondation Louperivienne d'enseignement primaire et secondaire public Fondation Québec Environnement SÉPAQ-Métro	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	
	Campagne de financement « Vente de cupcakes » aux écoles Roy et Joly.	
	Lancer de la balle lors de parties des 3L (activité qui a eu lieu à deux reprises) pour l'école Joly.	

8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	<ul style="list-style-type: none">❖ Approbation et suivi de la Convention de gestion et de réussite éducative❖ Revue du plan de réussite afin de l'arrimer avec le nouveau projet éducatif❖ Nouveau logo définissant les vocations sportives et musicales de l'école Roy et Joly❖ Début réaménagement des cours d'école de Roy et de Joly

9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS,...)

9.1	Commentaires :
	<p>Tout au long de l'année, nos enfants ont eu la chance d'évoluer dans un milieu où les différents intervenants se sont beaucoup impliqués afin de leur faire vivre des expériences académiques stimulantes qui leur ont permis de s'épanouir, se développer mais surtout d'intéresser les enfants à leur école. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ces accomplissements et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none">• La directrice• Les professeurs et les membres du personnel• Le personnel du service de garde• Les bénévoles• Les parents• Les commissaires de notre secteur• Les membres du CÉ• Les différents organismes nous ayant soutenu dans nos activités et nos projets soit par l'entremise de dons, soit par leur implication

10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

10.1	Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté, de ses services et rend compte de leur qualité. Il informe également de son projet éducatif et de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. (Art. 83, 110.3.1) Expliquez comment.
	<ul style="list-style-type: none">❖ Diffusion au début de l'année de la nouvelle image de l'école Roy et Joly❖ Lors de l'Assemblée générale, présentation des réalisations et des projets à venir en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite

11. ANNEXES

Bilan des activités réalisées au cours de l'année 2015-2016